



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrôle

Question écrite n° 34306

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que l'Institut français pour la recherche sur les administrations publiques a évoqué les statistiques du montant des redressements fiscaux. Il convient en effet de distinguer le montant des redressements et le montant des sommes qui sont réellement encaissées par l'Etat. L'IFRAP cite ainsi l'exemple d'une société de cycles, Starway, qui a été l'objet d'un redressement de 27 millions de francs mais qui, après diverses procédures contentieuses, n'a finalement versé au fisc que 140 000 francs. L'écart entre les redressements théoriques imposés unilatéralement et les montants réellement encaissés correspond en effet aux dégrèvements, aux pénalités abandonnées, aux contentieux perdus par le fisc, aux impayés... Elle souhaiterait donc qu'il lui indique pour chacune des cinq dernières années, quels ont été le montant total des redressements et le montant des recettes fiscales supplémentaires réalisées.

Texte de la réponse

Les résultats du contrôle fiscal sont publiés chaque année dans le fascicule des voies et moyens annexé au projet de loi de finances. Le dernier fascicule qui a été récemment communiqué aux parlementaires avec le projet de loi de finances pour 2000, retrace sur les cinq dernières années les résultats des opérations de contrôle ainsi que les sommes mises en recouvrement à la suite de ces opérations. La lecture de l'ensemble de ces éléments statistiques permet d'infirmes les critiques évoqués par l'auteur de la question, lesquelles ne concernent au demeurant que des cas particuliers. Il reste que d'importants progrès peuvent être accomplis dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a souhaité que les efforts quantitatifs réels qui avaient été réalisés jusqu'à présent en matière de vérification de comptabilité soient impérativement consolidés et amplifiés par un travail en profondeur sur la qualité des opérations de contrôle. Dans cette optique, la direction générale des impôts s'est résolument engagée dans une profonde réforme d'optimisation de ses capacités et de ses moyens en vue de sanctionner réellement et en priorité, tant sur le plan financier que sur le plan répressif, la fraude organisée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34306

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1999, page 5213

Réponse publiée le : 31 janvier 2000, page 680